



CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Délibération n° 2023-58

**Objet : Présentation du
rapport annuel Défense
Extérieure contre l'incendie
(DECI) 2022**

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	2
Absent excusé :	0
Votants :	19

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de
légalité : 16/11/2023

- date de publication : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-
dessus

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le trois novembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Jean-Marie GALPIN,
Madame Agnès NARCY à Monsieur Bruno FENET.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



Monsieur le Maire expose :

Chaque commune adhérente à un établissement public de coopération communale est destinataire du rapport annuel concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) qui peut faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Actuellement, 119 poteaux incendie sont implantés sur le territoire communal. Ces poteaux incendie font l'objet de contrôles de la part du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de reconnaissances opérationnelles des points d'eau incendie, suivant une périodicité triennale. Pour Parçay-Meslay, le dernier contrôle recensé dans le rapport date de 2019.

Concernant l'entretien, la DECI a réalisé 177 interventions d'entretien divers sur l'ensemble de la métropole.

Lors des 3 dernières années, la DECI a procédé au renouvellement de 9 poteaux incendie sur la Commune : 5 en 2022, 2 en 2021, 2 en 2020.

Les 5 poteaux concernés en 2022 sont situés :

- Rue de Frasne,
- Rue de la Thibaudière,
- Rue de la Quillonière,
- Rue de la Sablonnière,
- Rue Morane Saulnier.

Enfin, Monsieur le Maire indique que 327 121,00 euros ont été investis en 2022 dans la défense incendie au niveau de la Métropole et précise que les Communes contribuent financièrement à cette mission par le biais de l'enveloppe 2 annuelle.

Vu le rapport annuel de la Défense Extérieure contre l'Incendie 2022 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel Défense Extérieure contre l'Incendie pour l'année 2022, tel que joint.

- **DIT** que le rapport d'activité est tenu à la disposition du public en mairie.

Le secrétaire de séance,

Matthieu **TABURET**

Le Maire,

Bruno **FENET**